

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2026-2027

ÉCOLE : École élémentaire La Pommeraie
DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025

ÉLABORÉ EN DATE DU : 2026-10-15
REMISE À LA SURINTENDANCE : 16 octobre 2026
AFFICHER SITE WEB : Avant 30 octobre 2026

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : élèves de 5^e et 6^e année

Nom de la direction de l'école : Julie Petruniak (direction) Chantal Davies (direction adjointe)

Membre du personnel enseignant : Nadjib Faci, Hiba Barek, Meryem Rhrissi

Membre du personnel non-enseignant : Rachel Comeau

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Lydia Glazer

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Meriem Abou-Saoud

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Elise Nyirasuku

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves ;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines ;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le

handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet ;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2027 outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2027, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage du personnel formé aux pratiques réparatrices et au Soutien au comportement positif : 100% du personnel...	Formation pour les nouveaux membres perso qui n'ont pas reçu la formation		Octobre
Autre indicateur selon les besoins de l'école Pourcentage des classes qui intègrent les zones de régulation : 100% des classes	-Les élèves utilisent les zones de régulation dans tous les endroits -assurer que toutes les classes ont le visuel dans les classes		Toute l'année
Les élèves du cycle primaire développent leur autonomie et utilisent le chemin de la paix selon leur besoin lors de la résolution des conflits entre deux élèves.	-Offrir aux élèves une démarche visuelle et structurée pour résoudre les conflits de manière autonome et respectueuse dans des classes ciblées. - Former les nouvelles surveillantes du dîner à l'utilisation du chemin de la paix pour soutenir les élèves dans la résolution de conflits à l'extérieur.		Dès novembre

Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.

Stratégies/ Activités	Moyen et Mode de communication P. ex., Pamphlet envoyé par courriel	Date
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>aux élèves de l'école</u> :	<p>Tout le personnel et les élèves de l'école ont vu la présentation sur l'intimidation pour le cycle primaire et celle pour le cycle moyen:</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>Intimidation2026-20</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Intimidation2026-20</p> </div> </div> <p>ces présentations sont adaptées à l'âge des élèves et au profil de la classe. Mode : Ens. titulaire dans chaque classe</p>	novembre
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>au personnel de l'école</u> :	<p>-Formation autonome : Formation obligatoire - violence en milieu de travail Formation du personnel sur les incidents violents;</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Revue du guide Violence au travail dans les conseils scolaires : un guide de la loi; <p>-Revue de la politique 4,32 du Conseil sur la violence au travail et la directive administrative 4,32 ici.</p> <p>-Rencontre de planification du PPIMI avec les membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école;</p> <p>-Présentation du plan de prévention à l'ensemble du personnel de l'école et mise à jour lors d'une journée pédagogique et revue de la NPP 144.;</p> <p>-Affichage du PPIMI dans le salon du personnel de l'école ou le partager dans le TEAMS de l'école pour qu'il soit accessible par les membres du personnel de l'école.</p>	
Communication à <u>l'intention des parents</u> :	<p>-Présentation du plan de prévention (PPIMI) lors de la rencontre avec le conseil d'école;</p> <p>-Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site web de l'école;</p> <p>-Envoyer le mensuel à la maison des actions entreprises pour contrer l'intimidation à l'école.</p>	<p>30 oct sur le site web de l'école</p> <p>Dès novembre</p>

Fournir des ressources disponibles pour appuyer les parents en cas d'intimidation ([voir la section rôle des parents, tuteurs, tutrices pour les ressources disponibles](#)).

Mode : rencontre en présentiel ; courriel / schoolday ; les réseaux sociaux de l'école

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2027, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2027, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui intègrent les cercles proactifs au quotidien : 80% de classes...	Formation pour les nouveaux membres perso qui n'ont pas reçu la formation		octobre
Pourcentage de classes qui enseignent explicitement les comportements attendus : 100% de classes...	<ul style="list-style-type: none"> Revoir nos matrices et prendre les matrices du conseil. Les affichées à divers endroits dans l'école. Les règles de la classe sont affichées dans la classe. 		Toute l'année

	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement des matrices et des valeurs; • Enseignement explicite des règlements du soccer dans toutes les classes du cycle moyen. • Affichage visuel des comportements attendus et des règles de sécurité dans le gymnase et sur le terrain. • Application uniforme du système de cartons jaunes et rouges pour les comportements inattendus. 		
<p>Pourcentage des élèves qui se sentent bien et en sécurité dans l'école : 100%</p>	<p>École La Pommeraie - Sondage des élèves - Remplir le formulaire</p> <p>-clubs offerts lors de la récré -activités proposées dehors (PALS) -divers moyens de communication avec les adultes -interventions pertinentes lors des conflits à la récré -former un Comité « améliorer la cour de la récréation » -Enseignement explicite des matrices comportement Mise en place d'un arbitre adulte désigné durant les</p>		<p>Dès le mois d'octobre</p> <p>PALS dès le mois de Janvier 3 fois semaine</p> <p>Toute l'année</p>

	<p>matchs de soccer à la récréation afin d'assurer l'application cohérente des règles, de favoriser la résolution rapide des conflits et d'accroître le sentiment de sécurité et de bien-être des élèves.</p>		
<p>Autre indicateur selon les besoins de l'école : Pourcentage du taux d'assiduité : __90__% de classes...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Check in avec les parents • Rappel dans le mensuel aux parents 		<p>Aux besoins</p> <p>À vérifier avec TS Decembre, mars et juin</p>
<p>Autre indicateur selon les besoins de l'école : S'engager dans le projet: la promesse Viamonde passeport vers l'apprentissage socioémotionnel</p>	<p><u>-Ateliers cybersécurité</u></p> <p><u>Ateliers: Brave pour les élèves de la 1^{ère} à la 6^e année années</u></p> <p>1re et 2e années : Communiquer avec confiance</p> <p>3e année : Renforcer la régulation émotionnelle</p> <p>4e année : L'intimidation, le conflit et les relations</p> <p>5e année : Communiquer avec confiance</p> <p>6e année : L'intimidation, le conflit et les relations</p> <p><u>Ateliers et programme offertes par la travailleuse</u></p>		<p>Date à confirmer</p> <p>Date à confirmer avec Brave</p>

(P. ex., pour le Mois d'octobre, chaque classe participe à une activité du Mois des Femmes, 1 activité du Mois canadien de l'histoire islamique, 1 activité du Mois du patrimoine Latino-Américain et 1 activité du Mois de la cybersécurité)			
Pourcentage de classes ayant complété le Parcours des droits de la personne –  2026-2027 GUIDE Les droits de la personne 1re 2e et 3e année.pdf  2026-2027 GUIDE Les droits de la personne 4e 5e et 6e année.pdf 100%			Dès le mois de septembre
Date de tenue de l'activité de clôture du parcours d'enseignement des droits de la personne et de remise des certificats aux élèves.			
Date : decembre 2027			
Autre indicateur selon les besoins de l'école :			
<p>Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).</p> <p>Participer à des initiatives portant sur l'équité et l'inclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inclure les perspectives des Premières Nations, des Métis et Inuit dans la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques ; ➤ Intégrer les principes de la pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives dans la planification de l'enseignement ; ➤ Privilégier des activités qui favorisent le développement du leadership chez les élèves ; ➤ Assurer la mise en œuvre de clubs et/ou d'alliance d'écoles ; ➤ Participation aux activités offertes par des organismes externes. 			

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2027, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2027, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

<p>Cible des programmes</p> <p>Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin.</p>	<p>Programmes de soutien Stratégies/Activités</p>
<p>➤ Soutien aux élèves qui ont <u>subi</u> des actes d'intimidation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; - Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe; - Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire; - Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir des sessions de modélisation des comportements pour savoir comment réagir aux gestes d'intimidation; - Créer un environnement sécuritaire pour l'élève; - Créer un plan de sécurité de l'élève; - Appel à la police. - Référer l'élève vers des organismes comme : - Jeunesse, j'écoute; - Tel-jeunes; - LGBTQ Youth LINE; - Black Youth Helpline; - +FORT -application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation;

	Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être pour les communautés Autochtones
<p>➤ Soutien aux élèves qui ont été <u>témoins</u> des actes d'intimidation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; - Offrir l'appui des travailleurs sociaux; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation; - Créer un environnement sécuritaire pour les élèves; - Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire.
<p>➤ Soutien aux élèves qui ont <u>posé</u> des actes d'intimidation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins de l'élève; - Offrir des sessions de modélisation des comportements et des habiletés prosociales personnalisées par l'éducatrice spécialisée de l'école; - Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes par l'enseignant titulaire ; - Intervention éducative sur l'intimidation (p. ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats); - Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas; - Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire; - Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève; - Intervention des travailleurs sociaux; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Élaborer un plan d'intervention; - Élaborer un plan de soutien du comportement (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève); - Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu; - Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu;

- Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu;
- Appel à la police, s'il y a lieu.

Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2027, les membres du personnel de l'école utiliseront **l'approche réparatrice** et seront en mesure d'intervenir en fonction du [tableau décisionnel](#).

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
<p>Le pourcentage des classes et du personnel enseignant qui utilisent des approches réparatrices réactives — telles que les questions réparatrices, le chemin de la paix et les cercles réparateurs — afin de gérer les conflits et les enjeux vécus en classe.</p> <p>90%</p>	<p>-Identifier des enseignants modèles qui utilisent déjà efficacement les approches réparatrices et offrir des occasions d'observation en classe.</p> <p>-Offrir des mini-formations animées par des membres du personnel ayant une expertise en pratiques réparatrices.</p> <p>-Collaborer avec la conseillère pédagogique afin d'offrir de la formation et de l'accompagnement ciblé au personnel.</p> <p>-Présenter des exemples concrets de questions réparatrices et de scénarios d'intervention lors des réunions du personnel.</p> <p>-Créer une banque d'outils commune (affiches de questions réparatrices, guide du chemin de la paix,</p>		<p>- oct, nov déc : sensibilisation et formation.</p> <p>Janvier, février, mars: accompagnement, modelage et coanimation.</p> <p>Avril, mai, juin monitorage de l'utilisation et ajustements.</p>

	<p>modèles de cercles réparateurs).</p> <p>-Encourager le mentorat entre collègues afin de soutenir l'implantation progressive des pratiques réparatrices.</p> <p>-Effectuer un suivi périodique auprès du personnel pour identifier les besoins d'accompagnement supplémentaires.</p> <p>-Mettre en valeur les réussites et les exemples de pratiques efficaces lors des rencontres d'équipe.</p>		
<p>Pourcentage du personnel administratif qui utilise des approches réparatrices réactives — telles que les questions réparatrices, le chemin de la paix et les cercles réparateurs — afin de gérer les conflits et les enjeux vécus à l'école 100%</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les suivis se feront de façon ponctuelle selon les besoins - Il y aura moins d'élèves au bureau - Se référer à l'arbre décisionnel 		Toute l'année
<p>Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui répertorie les écarts de comportement à l'aide du FORMS 100%</p>	<p>-FORMS</p> <p>-Le registre des incidents de l'école est analysé par l'équipe pour intervenir efficacement.</p>		Toute l'année
<p>Autre indicateur selon les besoins de l'école :</p>			

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. ([NPP144](#))

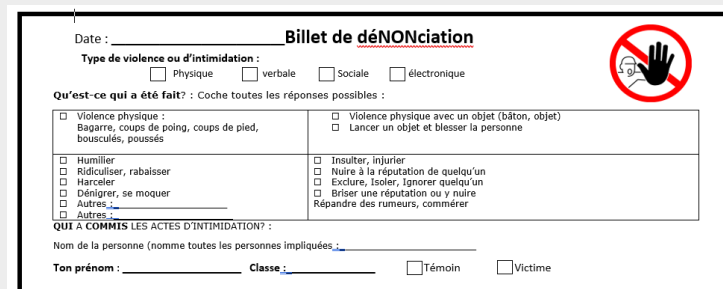
Pour dénoncer des actes d'intimidation

Outils pour dénoncer des actes d'intimidation

➤ L'élève est encouragé à :

- Parler à l'adulte
- Remplir un billet de dénonciation

- Billet de dénonciation des gestes d'intimidation pour les écoles élémentaires. Les billets sont dans les classes et la boîte de dénonciation est dans la bibliothèque.



Billet de déNONciation

Date : _____

Type de violence ou d'intimidation : ☐ Physique ☐ verbale ☐ Sociale ☐ électronique

Qu'est-ce qui a été fait? : Coche toutes les réponses possibles :

☐ Violence physique : Bagarre, coups de poing, coups de pied, bousculés, poussés	☐ Violence physique avec un objet (bâton, objet) ☐ Lancer un objet et blesser la personne
☐ Humilier ☐ Ridiculiser, rabaisser ☐ Harceler ☐ Dénigrer, se moquer ☐ Autres : _____	☐ Insulter, injurier ☐ Nuire à la réputation de quelqu'un ☐ Exclure, isoler, ignorer quelqu'un ☐ Briser une réputation ou y nuire Répandre des rumeurs, commérer

QUI A COMMIS LES ACTES D'INTIMIDATION? :

Nom de la personne (nomme toutes les personnes impliquées) : _____

Ton prénom : _____ Classe : _____ ☐ Témoin ☐ Victime

➤ Le personnel de l'école doit : Intervenir

- Intervenir [Affiche cadre d'intervention - Brisons les préjugés - 2025.pdf](#)

➤ Les parents, tuteurs, tutrices peuvent :

- Contacter l'enseignant(e)
- Remplir le forms pour signaler une situation liée à l'intimidation ou de violence. Ce Forms est envoyé à la direction et à la direction adjointe.

[École La Pommeraie- Signalement de situations liées à l'intimidation ou de violence – Remplir le formulaire](#)

Après le signalement d'une situation d'intimidation :

- Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :
 - Communiquer avec la direction de l'école
 - Communiquer avec l'enseignant.e et/ou la direction
 - Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation de l'école.

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école ;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ;
- Recevoir les confidences des élèves ;
- Participer au moyen de dénonciation ;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner les incidents ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire ;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail ;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié ;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié ;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs ;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école ;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;
- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;
- Consulter le code de conduite de l'école ;
- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024 ;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents : Retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : [Ateliers pour les parents \(csviamonde.ca\)](https://csviamonde.ca)